

Cette crise perpétuelle des déchets qui plombe les budgets

Depuis 2015, l'impasse politique dans laquelle se trouve cet épineux dossier pèse lourdement dans les finances des collectivités et des contribuables. Entre 2019 et 2020, le surcoût généré par la crise s'établit à 34 euros pour chaque tonne d'ordures ménagères

De l'aveu même d'un familier du dossier, « c'est un puits sans fond qui coûte chaque année de plus en plus cher à la Corse ».

La crise chronique que subit l'île sur le front des déchets depuis 2015 n'est pas seulement le reflet d'une impasse politique. C'est aussi un casse-tête insoluble pour les collectivités qui doivent en assumer la lourde charge financière.

Pour la première fois en 2019, entre novembre et décembre, la Corse a été confrontée à une absence totale de traitement de ses ordures ménagères, en raison de la fermeture partielle du centre de Prunelli di Fium'Orbu et du blocage de celui de Vighjaneddu.

Au premier trimestre de cette année, seul un quart de la production insulaire de déchets a pu être traité, jusqu'au confinement.

Résultat : les coûts liés à ce service quotidien ont littéralement explosé.

Le syndicat de valorisation des déchets (Syvadec) évalue en effet à 34 euros par tonne le surcoût lié à cette crise, sur une moyenne de 304 euros de cotisation à la tonne résiduelle dont doivent s'acquitter les 19 intercommunalités de l'île auprès du syndicat-mixte.

Depuis sa création en 2007, celui-ci a notamment pour mission de gérer le transport, le traitement et la valorisation des



Pour la première fois en 2019, entre novembre et décembre, la Corse a été confrontée à une absence totale de traitement de ses ordures ménagères. Au total, la facture affiche un surcoût de l'ordre de 8 millions d'euros.

PIERRE-ANTOINE FOURNILL

déchets une fois collectés par les communautés de communes.

La lourde facture de l'urgence

En contrepartie, ces dernières lui versent une cotisation afin de couvrir les coûts du service, la gestion des 40 sites du Syvadec, ou encore le déploiement de ses différents plans de compostage ou d'incinération au tri. Celle-ci n'est uniquement appelée que sur les tonnages résiduels, dans l'objectif d'inciter au développement du tri. Problème : le

coût moyen de traitement et de transport à la tonne, stabilisé autour de 137 euros ces dernières années, hors frais de collecte, a atteint 165 euros en 2020.

Les raisons de cette augmentation ? Elles sont à rechercher dans les lourds dispositifs d'urgence mis en place afin de faire face à la crise de l'an dernier.

Comprenez : mise en balie des 21 000 tonnes restées en souffrance, faute d'exutoire, aménagement d'une quinzaine de sites de stockage provisoires, surcoûts de transports de balles, déstockage, « exportation » de 14 000 tonnes de déchets qui ont dû être incinérés sur le Continent...

Les taxes ne couvrent que 78 % des coûts

Au total, selon le Syvadec, la facture affiche un surcoût de l'ordre de 8 millions d'euros. La Collectivité de Corse, en charge de définir la politique de gestion des déchets à l'échelle régionale, a certes financé le transport vers le Continent pour un montant de 2,9 millions d'euros. Cepen-

dant, quel sera l'impact de cette opération d'urgence sur les budgets des intercommunalités, par l'intermédiaire des cotisations versées ?

« Concrètement, les conséquences financières liées aux surcoûts du traitement hors de Corse seront minimes en raison notamment de la crise du Covid », explique Catherine Luciani, la directrice du Syvadec. La diminution des tonnages générés par le confinement, la fréquentation touristique en retrait jusqu'en juillet et la baisse tendancielle liée

à la montée en puissance du tri devrait nous permettre de maîtriser l'enveloppe. »

Il n'empêche, les intercommunalités et les contribuables ne sont pas au bout de leur peine.

Chaque année, cette situation de crise chronique et son lot de surcoûts font nécessairement peser une charge lourde sur ces collectivités et par conséquent sur les administrés (lire par ailleurs).

De manière générale, celles-ci sont alors confrontées à deux types de situation : soit puiser

sur leurs fonds propres afin d'assumer cette surcharge, soit procéder à l'augmentation de la taxe ou relevance d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

D'après un rapport de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), en date de 2018, les taxes prélevées par les intercommunalités de Corse via la TEOM ne couvrent d'ailleurs en moyenne que 78 % des coûts liés à cette - très - chère gestion des déchets, contre 105 % à l'échelle nationale.

JULIAN MATTEI

Un service bien plus cher que la moyenne nationale

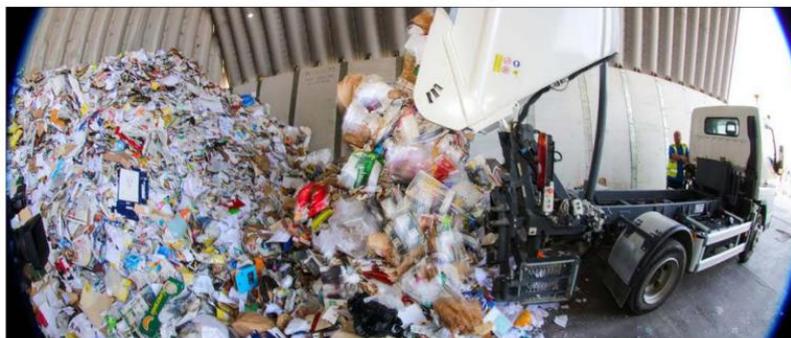
C'est un fait établi de longue date : le coût du service de gestion des déchets se taille souvent la part du lion dans les budgets des collectivités.

En Corse, c'est même bien plus que cela : le tarif moyen pour l'ensemble des flux est environ 2,5 fois supérieur à la moyenne nationale et 65 % plus élevé que les collectivités situées en secteur touristique.

Selon un rapport de l'Ademe, portant sur la gestion des déchets en Corse, en date de 2018, les frais de collecte, assumés par les intercommunalités, pèsent fortement sur le coût global de ce service : ils représentent 50 % du coût alors qu'ils ne sont que de 42 % au niveau national. En cause : le document pointe la typologie spécifique du territoire, qui induit une faible densité et des distances importantes eu égard notamment à l'éloignement géographique de certaines communes.

Des coûts de transport plus élevés

De l'aveu même des services de l'Ademe, cette spécificité insulaire



En Corse, les frais de collecte, assumés par les intercommunalités, pèsent fortement sur le coût global de ce service : ils représentent 50 % du coût alors qu'ils ne sont que de 42 % au niveau national.

OLIVIER SANCHEZ/CRYSTAL PICTURES

rend d'ailleurs « compliquée » l'atteinte des ratios nationaux en matière de gestion des déchets.

Seul le volet « traitement » de ces ordures ménagères, en occurrence dans les centres d'enfouissement, se révèle moins

onéreux : il pèse d'ordinaire, en Corse, pour environ 28 % dans le coût global, contre 40 % pour la moyenne nationale.

Le coût du transport (14 %), comprenant la gestion des quais de transfert et l'acheminement

jusqu'aux deux sites de traitement, est quant à lui particulièrement élevé au regard de la moyenne nationale (8 %).

À en croire le rapport de l'Ademe, ceux-ci sont notamment impactés par la géographie spé-

cifique du territoire, les longues distances, l'absence de grands axes routiers, l'insularité et l'activité touristique qui concentre les plus fortes productions de déchets sur la saison.

J. M.

EN CHIFFRES
243

euros hors taxe par habitant. C'est le coût moyen, en 2018, pour l'ensemble des flux gérés par les collectivités pour une quantité de déchets collectés de 666 kg par habitant, contre 93 euros HT en moyenne sur le continent pour 529 kg par habitant.

54 %

c'est la part des ordures ménagères résiduelles (poubelle grise) dans le coût total de la gestion des déchets en Corse.

8

millions d'euros. C'est le surcoût global engendré par la dernière crise des déchets, entre 2019 et 2020.